

Libertés syndicales plus que menacées...

Goodyear, l'acharnement continue...

La mobilisation des Goodyear visait en premier lieu à défendre l'emploi dans une région sinistrée industriellement. Le tribunal d'Amiens vient de rendre son verdict dans le procès en appel.

Une relaxe totale pour l'un des huit ex-salariés et des peines de prisons avec sursis jusqu'à 12 mois pour les sept autres, avec une mise à l'épreuve de cinq ans et l'inscription au casier judiciaire.

C'est totalement inacceptable que la justice s'acharne, alors même qu'il n'existe plus aucun plaignant, la direction de l'entreprise et les cadres ayant retiré leurs plaintes.

Comment donc, justifier cette décision, si ce n'est de vouloir éteindre toute forme de contestation des salariés face à des décisions d'entreprise iniques et injustes.

C'est une nouvelle atteinte contre la démocratie sociale et le droit dans notre pays.

Le combat pour la relaxe doit continuer, être syndiqué, défendre l'emploi, ne doit pas être un délit.

La CGT restera mobilisée contre toute atteinte aux libertés syndicales.

Pour accéder à l'article original paru sur le site de la Confédération, cliquez [ici](#)